

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Environnement](#) > [Développement durable](#) > [11. Finances ...](#) > [11.1. Indicateur](#) 

11.1. Poids de la dette

Thème: Finances publiques

Signification de l'indicateur

Le développement durable comprend à la fois une dimension prescriptive et une dimension limitative de l'endettement. Dans sa dimension prescriptive le développement durable recommande le recours à l'endettement lié au financement de prestations ou à des investissements durables. Dans sa conception limitative, le développement durable ne préconise l'endettement des collectivités publiques que dans la mesure où il ne met pas en péril la possibilité, pour les générations futures, de couvrir leurs besoins (postulat 10d). En effet, un endettement élevé représente une charge pour les générations présentes et à venir, puisque le paiement des intérêts immobilise des ressources financières.

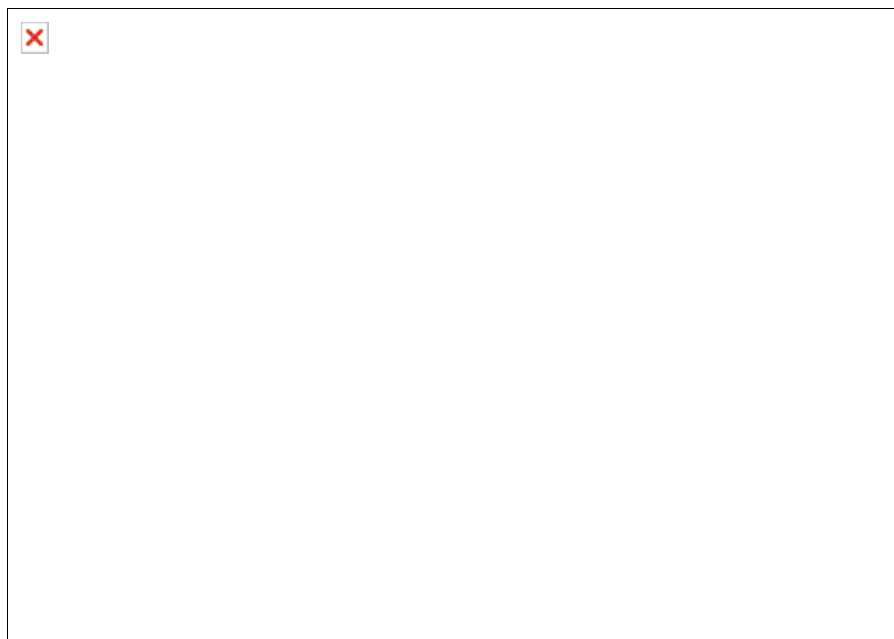
La théorie économique ne permet pas de fixer une limite absolue ou relative à la dette ou aux engagements publics. Dans la pratique, on constate toutefois que l'augmentation des engagements réduit la marge de manœuvre budgétaire des collectivités en raison des intérêts passifs qu'ils engendrent. Dès lors, il serait souhaitable que le taux des engagements ne prenne pas des proportions trop importantes par rapport aux recettes publiques ou à la richesse produite par une collectivité.

Pour s'en assurer, cet indicateur étudie l'évolution des engagements par rapport à la richesse produite annuellement par les résidents vaudois dans le monde.

Postulats en rapport avec cet indicateur: 10b. Ordre économique favorable à l'innovation et à la concurrence, 10d. Limitation de l'endettement public.

Type d'indicateur: (C) capital.

Évolution



[obtenir les valeurs du graphique](#)

Source :

État de Vaud – Comptes de l'État de Vaud.

SeCRI et SCRIS – Résumé des comptes communaux.

OFS – Revenu cantonal.

Commentaire

Commentaire statistique

Tendance: baisse.

De 1998 à 2005, les engagements nets rapportés au revenu cantonal ont diminué de 26,1 % à 23,4 %. Après un bond de 26,9 % à 29,5 % en 2002, l'indicateur s'est stabilisé en 2003, a baissé en 2004 (-0,7 point à 29,0 %) et a fortement reculé en 2005 (-5,7 points à 23,4 %). Pour l'essentiel, le bond de 2002 s'explique par la recapitalisation de la BCV par le Canton. L'amélioration de 2005 et celles plausibles pour 2006 et 2007 (si les revenus cantonaux ne sont plus calculés, nous savons que les engagements nets ont baissé de 8,2 à 6,5 milliards entre 2005 et 2007) s'expliquent par la distribution du produit de la vente des réserves excédentaires d'or de la Banque nationale aux cantons, puis par la hausse des recettes fiscales due à l'essor économique et par la poursuite des efforts de modération des dépenses publiques.

Commentaire développement durable

Evaluation: en se référant au postulat 10d, l'évolution de l'indicateur est considérée comme positive pour le développement durable.

La croissance de l'indicateur (jusqu'en 2003) montrait une détérioration de la situation qui serait plus forte encore si l'on examinait les engagements nets réels par habitant. Malgré cela, plusieurs éléments poussent à ne pas considérer l'augmentation du poids de la dette constatée comme particulièrement alarmante:

- 1) On observe une diminution tendancielle des intérêts passifs supportés par les collectivités publiques vaudoises qui devrait se poursuivre jusqu'en 2008: cette diminution découle du renouvellement de différents emprunts à des taux plus avantageux pour les collectivités publiques et par la baisse de la dette amorcée dès 2004.
- 2) L'accroissement des engagements nets occasionné s'explique par la recapitalisation de près de 600 millions de francs de la Banque cantonale vaudoise (BCV). Cette action a permis à la BCV de retrouver un certain dynamisme, comme en témoigne les récentes hausses de sa valeur boursière.
- 3) Le modèle de compte harmonisé recommande l'équilibre de fonctionnement afin d'assurer un autofinancement suffisant aux collectivités publiques. Or, même si le cumul des soldes des comptes de fonctionnement des communes et du Canton sur la période est négatif, les collectivités vaudoises sont tout de même parvenues à dégager un autofinancement positif conséquent (+ 2.1 milliards). Dès lors, on peut considérer que l'augmentation des engagements nets a servi à financer des dépenses d'investissements.
- 4) On sait déjà que les collectivités vaudoises sont parvenues à notablement baisser leurs engagements nets en 2005. Cette baisse s'explique non seulement par la perception par le Canton d'un montant de l'ordre du milliard suite à la distribution du produit de la vente des réserves excédentaires d'or de la banque nationale, mais aussi par la nette amélioration des comptes des collectivités vaudoises.

Si l'on se projette vers l'avenir, on s'attend à ce que l'indicateur s'améliore ces prochaines années. Il semble par contre plus difficile de se prononcer sur le moyen terme et le long terme. Du point de vue des engagements, les attentes sur le court terme s'expliquent par la poursuite des efforts entrepris par le Canton en matière de contrôle des dépenses, le niveau historiquement bas des taux d'intérêts, l'accroissements attendu de la valeur des actifs financiers détenus par les collectivités publiques, ainsi que la croissance économique attendue ces prochaines années.

Différents éléments susceptibles d'entraîner une détérioration future de l'indicateur peuvent être mentionnés. Il s'agit du retournement conjoncturel avec lequel il faudra bien compter un jour, la poursuite de l'accroissement des dépenses sociales causée

par les changements structurels de l'économie, ainsi que les dépenses supplémentaires que devront supporter les collectivités vaudoises suite au passage en 2008 à la nouvelle répartition des tâches entre les cantons et la Confédération.

Méthodologie

Deux raisons expliquent la prise en considération des engagements nets – soit les engagements moins les actifs financiers – plutôt que des engagements bruts seulement. D'une part, les actifs financiers génèrent des recettes couvrant en totalité ou en partie les intérêts passifs qu'engendrent leurs contreparties (les engagements) au bilan. D'autre part, les actifs financiers présentent l'avantage de pouvoir être vendus par les collectivités qui les détiennent et donc de leur permettre de se désengager.

Idéalement, il faudrait rapporter les engagements au produit intérieur brut cantonal. Faute de données à disposition, ils sont divisés par le revenu cantonal. Ce dernier mesure la richesse produite annuellement par les résidants vaudois dans le monde et reflète assez bien l'évolution de la richesse annuelle produite dans le canton.

Enquêtes

Les données relatives aux comptes proviennent des collectivités concernées. Elles sont disponibles quelque temps après le bouclage des comptes, c'est-à-dire en juillet pour le Canton et vers la mi-décembre pour les communes.

Le revenu cantonal est publié par l'Office fédéral de la statistique (OFS) chaque année vers la fin août avec un décalage de 3 ans pour les données définitives et de 2 ans pour celles provisoires.

Calcul

Formellement, l'indicateur se calcule en divisant les engagements nets (EN) par le revenu cantonal (RC). Il s'agit donc d'un rapport entre deux mesures, dont le domaine de définition correspond théoriquement à l'ensemble des nombres réels. Les engagements nets pourraient par exemple prendre des valeurs négatives, ils pourraient également prendre des valeurs supérieures à celles prises par les revenus cantonaux. Les valeurs les plus fréquentes n'en restent pas moins dans l'intervalle 0-100%.

Engagements à l'échelle nationale et internationale

La Suisse vise une stabilisation de l'endettement (frein à l'endettement) par l'équilibre du compte financier sur un cycle conjoncturel, ce qui fait baisser le taux d'endettement lorsque l'économie croît. La notion d'équilibre sur un cycle conjoncturel implique que l'on tolère un accroissement de l'endettement en phase de

mauvaise conjoncture, mais que cet accroissement doit être compensé lors de la phase successive de bonne conjoncture.

Avec les critères de Maastricht, l'Union européenne fixe un seuil contraignant valable pour toutes les collectivités publiques d'un pays: selon ces critères, l'endettement de l'Etat ne peut pas excéder 60% du produit intérieur brut nominal.

Limites de l'indicateur

Sur le court terme, l'évolution de l'indicateur doit être jugée en fonction de la situation conjoncturelle vécue par la Suisse. Concrètement, cela implique qu'une détérioration (hausse) de l'indicateur est acceptable (et même souhaitable) en période de mauvaise situation conjoncturelle et qu'il faudrait que cet indicateur s'améliore en période de bonne conjoncture: en cas de mauvaise conjoncture les engagements nets tendent à augmenter et les revenus à diminuer. L'inverse est vrai en cas de bonne conjoncture.

Plusieurs raisons expliquent l'impossibilité pratique d'apporter un jugement pertinent sur le court terme. Il s'agit, d'une part, de la difficulté de qualifier l'état de la situation conjoncturelle en raison de l'incertitude théorique et des difficultés méthodologiques permettant de le faire. Il s'agit, d'autre part, de l'imprécision de l'indicateur découlant de la méthode utilisée pour établir le revenu cantonal: cette méthode utilise des clefs de répartition pour ventiler le revenu national; or, ces clefs de répartitions ne peuvent par essence pas être parfaites.

En plus des difficultés pratiques nécessitant l'examen de l'indicateur sur le moyen et long terme, plutôt que sur le court terme, l'imprécision due à l'utilisation du revenu cantonal (plutôt que du PIB cantonal) nécessiterait de toutes les façons une analyse en termes de tendance générale, plutôt qu'en variations annuelles quantitatives: le revenu cantonal est utilisé faute de série du produit intérieur brut du canton.

Notons finalement que lors de l'appréciation de l'indicateur, il faut garder à l'esprit que la marge de manœuvre des collectivités publiques est limitée par les éléments suivants:

- 1) les pouvoirs publics n'agissent qu'au niveau de la variation annuelle des engagements nets;
- 2) les pouvoirs publics ne peuvent agir que sur une partie restreinte des recettes, des dépenses et donc des soldes financiers: les budgets publics sont prédéterminés par le cadre institutionnel et légal, ainsi que par les habitudes des citoyens;
- 3) les recettes et les dépenses sont significativement influencées par les fluctuations économiques ainsi que par des événements exceptionnels;
- 4) le Canton peut agir directement sur son budget et indirectement sur celui des communes, tout comme peut le faire la Confédération sur les budgets des collectivités publiques vaudoises.

Il faut également être conscient que la possibilité pour les collectivités publiques d'influencer le revenu cantonal est encore plus faible, diffuse et moins immédiate. De plus, ce dernier est également plus sensible aux fluctuations économiques internationales.

Glossaire

Les agrégats comptables utilisés sont définis en faisant référence aux libellés et aux numéros de rubriques (donnés entre parenthèses) du modèle de compte harmonisé des collectivités publiques suisses. Un commentaire particulier est apporté à chaque fois qu'une différence (de libellé, de numérotation ou de pratique) apparaît pour les communes ou pour le Canton par rapport à ce modèle.

Engagements nets (EN) = E - AF, avec:

Engagements (E) = engagements courants (20) + dettes à court terme (21) + dettes à moyen et long terme (22) + engagements envers des entités particulières (23) + provisions (24)* + passifs transitoires (25).

Actifs financiers (AF) = disponibilités (10) + avoirs (11) + placements (12) + actifs transitoires (13).

(*): La rubrique 24 ne figure pas dans le plan comptable des communes vaudoises.

NB: les déficits ou plus généralement les soldes financiers (déficits ou excédents) sont en lien avec les engagements nets. Le cumul des déficits passés correspond peu ou prou au montant des engagements nets. Pratiquement, des différences apparaissent en raison d'opérations comptables liées à la réévaluation de certaines positions du bilan ou liées à des événements extraordinaires.

Comparabilité

Des indicateurs semblables mais non comparables d'un point de vue méthodologique avec cet indicateur (*Poids de la dette*) figurent dans les systèmes d'indicateurs de développement durable MONET (11.3. *Taux d'endettement des administrations publiques*) et Cercle indicateurs (*Econ 10. Finances publiques – Santé des finances cantonales*).

Références

Site Internet du [SCRIS](#).

[▀ retour au thème](#)